

**HORAIRES DE TIR****Association : 1257480 ASSOCIATION SIERCKOISE DE TIR**

* Cette convocation tient lieu de justification.

* Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.

* Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.

			Série	Jour / Heure de tir	Poste
821	Carabine 22 semi-auto				
03258795	MULLER Philippe	S1	56 Carabine S.A. 22Lr	sam. 3 mai 2025 à 11:30	4
830	Pistolet / Revolver				
03258795	MULLER Philippe	S1	1 Pistolet / Revolver	sam. 3 mai 2025 à 09:00	21
831	Pistolet Vitesse Réglementaire				
03258795	MULLER Philippe	S1	19 Vitesse Réglementaire	dim. 4 mai 2025 à 09:00	7